30ème RALLYE RÉGIONAL DU QUERCY

A.S.A. du QUERCY

Ecurie des Cadourques

23 – 24 avril 2011

Règlement Particulier

==========

PROGRAMME et HORAIRES DU RALLYE :

Parution du règlement : lundi 14 mars 2011
Ouverture des engagements : lundi 21 mars 2011
Clôture des engagements : lundi 11 avril 2011 (minuit cachet Poste faisant foi)
Parution du road book : dimanche 17 avril 2011 à partir de 9 h
Disponible : au Restaurant « On Passe à Table » à Saint Géry (46)
ou au Siège « Café Le Bordeaux » à Cahors (46)
Date et heures reconnaissances : dimanche 17 avril 2011 de 9 h à 20 h
. samedi 23 avril 2011 de 9 h à 15 h
Vérifications administratives : samedi 23 avril 2011 de 9 h à 16 h
Vérifications techniques : samedi 23 avril 2011 de 9 h 15 à 16 h 30
Vérifications finales : Garage CHARAZAC – Pont - Saint Géry - dimanche à 17 h 30
1ère réunion du collège : samedi 23 avril 2011 à 18 h 30
des commissaires sportifs au PC salle de la Mairie à Saint Géry
Publication des équipages : samedi 23 avril à 19 h 30 au Panneau d'affichage,
admis au départ entrée Parc Fermé à Saint Géry
Départ 1ère voiture : dimanche 24 avril à 7 h 45 sortie de Parc à St Géry
Arrivée 1ère voiture fin du rallye : dimanche 24 avril à 15 h 48 au Parc Fermé à St Géry
Publication résultats du rallye : dimanche 24 avril : au plus tard 30 mn après entrée en parc fermé du dernier concurrent, au Panneau d' Affichage, entrée du Parc Fermé de Saint Géry

Remise des prix : dimanche 24 avril 2011, à partir de 19 h, Salle des Fêtes de Saint Géry.

ARTICLE 1 P : ORGANISATION

Organisateur Administratif : A.S.A. du QUERCY L'Association Sportive Automobile du Quercy organise les 23 et 24 avril 2011 le **30ème Rallye Régional du Quercy**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation :

- Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) : **N° R 55** en date du **2-02-2011**
- Comité Régional Midi-Pyrénées et Martinique : N ° R 7 en date du 28-01-2011

COMITÉ D'ORGANISATION :

Président : FAURIE Philippe Président d'Honneur : DIDIER Dominique

Membres : -Aulié C –Aulié P -Barrières J –Bessières D -Bottier T -Bourguet C -Bras J –Bras L -Bras P –Dablanc T –Decremps F –Dulac N -Dulac T –Engelibert N –Foissac F –Gautié A -Houbron A –Laviale JM -Lobry JJ –Lobry M -Malbec S –Maury S -Nolleval C -Péreira P -Piris G -Prévot J -Sance E –Valès MH –Valès M -Védrine C -Védrine P. et tous les autres membres de l'Ecurie des Cadourques.

Secrétariat du Rallye : Mlle VALÈS Marie-Hélène
Domaine de Gayfié - 46260 Saint Jean de Laur
Tél. : 06 23 80 45 58
rallye.quercy@orange.fr

Permanence du Rallye :

Toute la journée, de 8 h à 21 h - le week-end, de 9 h à 21 h.

Mlle VALÈS Marie-Hélène	M. BRAS Philippe
Domaine de Gayfié	Barat de Bouzies
46260 Saint Jean de Laur	46230 Escamps
Tél. : 06 23 80 45 58	Tél. : 06.87.13.85.70

Organisateur Technique : ÉCURIE DES CADOURQUES
Siège : Café Le Bordeaux- 46000 Cahors

AFFICHAGE : Le tableau officiel d'affichage sera situé :
- samedi 23 avril 2011, Place Bessières à CAHORS, de 9 h à 17 h.
- samedi 23 avril 2011 de 17 h au dimanche 24 avril 2011 à 19 h, Entrée du Parc Fermé, à Saint Géry.

1.1 P : OFFICIELS :

Président du collège :	MARTY Brigitte	Licence n° 136694	09 15
Commissaires sportifs :	GRAULIÈRES Michel	Licence n° 26599	09 08
	BARRIÈRES Jacques	Licence n° 5349	09 08
Directeur de course :	MARTY Patrice	Licence n° 9699	09 15
Directeur de course adjoint :	TEILLARD Laurent	Licence n° 10182	17 06
	DELORME J. Marie	Licence n° 9708	10 15
Médecin coordonnateur :	Association ASMS		
Commissaires techniques :			
Responsable :	ROQUES Jean-Pierre	Licence n° 178808	17 22
	MOMMAYOU André	Licence n° 12924	09 03
	MARTY Jean-Claude	Licence n° 32003	09 02
	DARLAVOIX Vincent	Licence n° 170389	17 14
Chargés des relations avec les concurrents :	BLANC Michel	Licence n° 20772	17 06
	LASSUS Dominique	Licence n° 30953	09 02
Chargé vérification Publicité :	BERTRAND-PUECH Myriam	Licence n° 113568	09 15
Chargé relations avec la presse :	FAURIE Philippe	Licence n° 199864	09 08

1.2 P : ÉLIGIBILITE :

Le 30ème Rallye Régional du Quercy compte pour 2011 :

- La Coupe de France des Rallyes
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Midi-Pyrénées et Martinique (Pilotes et Copilotes)
- Le Challenge des Commissaires du Comité Régional Midi-Pyrénées
- Le Challenge de l'A.S.A. Route d'Argent
- Le Challenge de l'Ecurie des Cadourques

1.3 P : VÉRIFICATIONS :

Samedi 23 avril 2011

- Déchargement obligatoire des voitures sur le Parking des Chartreux (accès sud de Cahors près du pont Louis Philippe et de l'hôtel « La Chartreuse »
- Vérifications administratives : de 9 h à 16 h dans les locaux de « Cahors Saveurs » Pech d'Angély Sud à CAHORS, à 300 m du parking des Chartreux
- Vérifications techniques : de 9 h 15 à 16 h 30 , Place Bessières, à CAHORS

Les équipages recevront une convocation pour les vérifications par courriel à l'adresse indiquée sur leur demande d'engagement.

Dimanche 24 avril 2011

- Vérifications finales : Elles seront effectuées au Garage CHARAZAC Denis Pont St Géry – 46330 SAINT GÉRY

Taux horaire : 45 € TTC

ARTICLE 2 P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 30 ° Rallye Régional du Quercy doit adresser à « Ecurie des Cadourques, chez Marie-Hélène VALÈS, Domaine de Gayfié 46260 Saint Jean de Laur » la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **lundi 11 avril 2011 minuit**. (cachet de la poste ou de la télécopie faisant foi)

3.1.10 P **Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.**

3.1.11.1 P Les droits d'engagements sont fixés :

- avec publicité facultative des organisateurs : 285 €
- sans publicité facultative des organisateurs : 570 €

Une remise est consentie pour les équipages adhérents de l'Ecurie des Cadourques (1 membre de l'équipage adhérent : - 20 €, 2 membres adhérents : - 30 €)

Une remise de 25 € est consentie pour tout engagement reçu avant le 31 mars 2011 à minuit, cachet de la Poste faisant foi.
Ces remises sont cumulables.

3.1.12 P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Chèques libellés à l'ordre de : **«Ecurie des Cadourques»**
Ne seront encaissés qu'après l'épreuve.

3.2 P ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard FFSA

3.3 P ORDRE DE DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1 P Voitures autorisées : Conforme au règlement standard FFSA
Pages 10, 11, 12, Rallye 2011

4.2 P Pneumatiques : Conforme au règlement standard FFSA

4.3 P Assistance : Conforme au règlement standard FFSA

- Pendant toute la durée du rallye aucune réparation ou ravitaillement n'est autorisé en dehors du Parc d'Assistance
- Parc d'Assistance à Saint Géry, lieu-dit Les Masseries, intersection D 662 et D 10
- La vitesse dans les zones ou parcs d'assistance est strictement limitée à 30 km/h
- Chaque équipage est responsable du nettoyage de l'emplacement occupé au parc d'assistance et ses déchets seront emportés, triés et déposés dans des conteneurs.

4.3.2.3 P Limitation changement de pièces : Conforme règlement standard FFSA

4.4 P Procédure de pesée des voitures : Conforme au règlement standard FFSA

4.5 P Echappement : Conforme au règlement standard FFSA

4.6 P Plaques d'immatriculation : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 P : PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.
5.5 P Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P DESCRIPTION :

Le 30ème Rallye Régional du Quercy représente un parcours de 130,050 kms. Le Rallye est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales (E.S.) chronométrées, pour une longueur totale de 40,800 kms.

Les E.S. sont : «Berganty-Esclauzels» : E.S. 1– 3- 5 : 7,1 km x3 = 21,300 kms
«Saint Géry-Cabrerets» : E.S. 2- 4- 6 : 6,5 km x3 = 19,500 kms

L'itinéraire horaire figure dans l' annexe « itinéraire ».

6.2 P RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA

6-2-6 P **Les reconnaissances sont autorisées uniquement le dimanche 17 avril de 9 h à 20 h et le samedi 23 avril 2011 de 9 h à 15 h,** afin de respecter la sécurité et le repos des riverains.

Des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.
Nombre de passages en reconnaissance : **3 maximum**
Des numéros d'identification seront distribués avec le Road-Book et devront être apposés de façon visible en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

6.3 P CARNET DE CONTRÔLE : Conforme au règlement standard FFSA

6.4 P CIRCULATION : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 P : DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1 P Départ : Conforme au règlement standard FFSA

7.2 P Dispositions générales relatives aux contrôles : Conforme au règlement standard
7.2.11 P Les signes distinctifs des commissaires sont :
Commissaire de route : badge « Commissaire de Route »
Chef de poste : « Chasuble Fluo »
7.3 P Contrôles horaires (CH) – Exclusion : Conforme règlement standard FFSA
7.4 P Contrôle de regroupement : Conforme au règlement standard FFSA
7.5 P Epreuves spéciales (E.S) : Conforme au règlement standard FFSA

7.6 P Parc Fermé : Conforme au règlement standard FFSA
Les voitures seront obligatoirement mises en Parc Fermé :
- 1 : à l'issue des vérifications administratives et techniques à Cahors,et jusqu'au départ de la liaison (à 16h45), les voitures seront en parc fermé Place Bessières.
- 2 : à partir de 16h45, les voitures iront en parc fermé à Saint Géry avec un temps imparti de 50 mn vérifié par un pointage au CH : A au départ de Cahors(sortie du parc), et au CH : B entrée du parc fermé à Saint Géry. CH : B pointage en avance autorisé.
  Une feuille itinéraire sera remise à chaque équipage pour effectuer ce parcours.
- 3 : à la fin de chaque section 1 et 2, Regroupement, Parc à Saint-Géry.
- 4 : à l'arrivée de la manifestation à Saint-Géry, CH 3 E : entrée en parc fermé final, pointage en avance autorisé.

ARTICLE 8 P : RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 P : PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA

Les classes A5K , A6K , A7K, seront regroupées avec les classes respectives A5 , A6 , A7 .

Prix en espèces : La répartition se fera de la façon suivante :

(Ces prix ne sont pas cumulables)

Montant total maxi des prix distribuables : 12 830 €

Répartition :

Scratch : 1er: 560 € 2ème: 400 € 3ème: 330 €

Groupe : 1er: 320 € (si +de 3) 2ème: 200 € (si + de 5) 3ème: 150 € (si + de 9)

Classe : partants :

	1 à 5	6 à 9	10 à 15	+ de 15
1 °	285 €	285 €	285 €	285 €
2 °		125 €	130 €	140 €
3 °				60 €

Équipages féminins : Si un minimum de 3 partants : 285 € au 1er équipage féminin.

Coupes :

Une coupe sera offerte à TOUS les équipages présents à la remise des prix
Les coupes ne sont pas cumulables

Les équipages féminins seront récompensés.

Les commissaires et cibistes seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 24 avril 2011
à la Salle des Fêtes de Saint Géry à partir de 19 h

* * * * * * * * * * * * * * * *

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2011

PILOTES – COPILOTES

C'est grâce à la compréhension des riverains et des municipalités des communes traversées par le rallye, que **l'Ecurie des Cadourques** peut organiser cette année la

30ème édition du Rallye Régional du Quercy.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **Respecter le Code de la Route**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, en suivant scrupuleusement les limitations de vitesse sur des routes fréquentées par des enfants allant ou revenant de l'école, par des promeneurs, et par des véhicules agricoles.

Afin de limiter la gêne des riverains, pour respecter leur sécurité et leur repos, il vous est demandé de limiter **la période des reconnaissances au dimanche 17 avril 2011** de 9 h à 20 h, **et au samedi 23 avril 2011,** de 9 h à 15 h.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximum.

Des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.

Des numéros d'identification seront distribués avec le Road-Book et devront être apposés en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

Nous vous demandons de prendre conscience que les reconnaissances ne peuvent pas être des essais grandeur nature avec passages surmultipliés, vitesse et bruit excessifs.

Nous comptons sur votre civisme et votre courtoisie, **de votre comportement dépend l'avenir des rallyes.**

Nous mettons tout en œuvre pour que cette 30ème édition vous laisse un excellent souvenir, des présents vous seront remis lors des vérifications et un effort sera fait comme chaque année lors de la remise des prix, durant laquelle TOUS les équipages seront récompensés (à minima une coupe)

De plus vous devriez partager les parcs et spéciales avec des pilotes de grande notoriété qui ont été Champions de France et qui sont des monuments du sport automobile.

Le **Comité d'Organisation vous souhaite un agréable Rallye Régional du Quercy, et vous remercie par avance pour votre sportivité.**

30ème RALLYE RÉGIONAL DU QUERCY
23 et 24 avril 2011

	ES	Itinéraire	Km Partiel	Km Cumulé	Temps Imparti	Passage 1ère voiture
Samedi 23 avril 2011 – vérifications administratives et techniques						
CH A		Sortie vérifications Cahors	0	0		
CH B		Entrée Parc Fermé St Géry	20.800	20.800	50	
Dimanche 24 avril 2011 1ère SECTION						
CH 0		Sortie Parc Fermé St GERY	0	0		7h45
CH 1		Entrée Parc Assistance MASSERIES	2.100	2.100	5	7h50
CH 1A		Sortie Parc Assistance MASSERIES	0.500	2.600	30	8h20
CH 1B		CH de Départ ES 1	10.150	12.750	16	8h36
	ES 1	**DES 1 BERGANTY-ESCLAUZELS**	0.100	12.850	3	**8h39**
CH 1C		CH de Départ ES 2	15.600	28.450	24	9h03
	ES 2	**DES 2 SAINT GERY - CABRERETS**	0.100	28.550	3	**9h06**
CH 1D		Entrée Parc Regroupement St GERY	14.800	43.350	25	9h31
2ème SECTION						
CH 2		Sortie Parc Regroupement St GERY	0		1 h 20	10h51
CH 2A		Entrée Parc Assistance MASSERIES	2.100	45.450	5	10h56
CH 2B		Sortie Parc Assistance MASSERIES	0.500	45.950	30	11h26
CH 2C		CH de Départ ES 3	10.150	56.100	16	11h42
	ES 3	**DES 3 BERGANTY-ESCLAUZELS**	0.100	56.200	3	**11h45**
CH 2D		CH de Départ ES 4	15.600	71.800	24	12h09
	ES 4	**DES 4 SAINT GERY - CABRERETS**	0.100	71.900	3	**12h12**
CH 2E		Entrée Parc Regroupement St GERY	14.800	86.700	25	12h37
3ème SECTION						
CH 3		Sortie Parc Regroupement St GERY	0		1 h 20	13h57
CH 3A		Entrée Parc Assistance MASSERIES	2.100	88.800	5	14h02
CH 3B		Sortie Parc Assistance MASSERIES	0.500	89.300	30	14h32
CH 3C		CH de Départ ES 5	10.150	99.450	16	14h48
	ES 5	**DES 5 BERGANTY-ESCLAUZELS**	0.100	99.550	3	**14h51**
CH 3D		CH de Départ ES 6	15.600	115.150	24	15h15
	ES 6	**DES 6 SAINT GERY - CABRERETS**	0.100	115.250	3	**15h18**
CH 3E		Entrée Parc Fermé St GERY	14.800	130.050	30	15h48

Affichage du classement 30mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
Remise des prix à partir de 19h à la salle des fêtes de Saint Géry

A.S.A. du Quercy - Écurie des Cadourques